**AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE**

Concerne la demande introduite par la SRG HERPAIN-URBIS, située rue des Statuaires 43 à 1180 Bruxelles.

En vue d'obtenir un permis d’urbanisme pour la démolition d'une ferme, et construction de 2 immeubles totalisant 23 appartements, d'une cellule pour profession libérale ou commerce, et de 71 maisons, avec création de voiries, de placettes, d'espaces de convivialité et d'un espace vert.

Situation : Commune de Oupeye – Rue Delwaide, parcelles cadastrées OUPEYE, DIVISION 3, SECTION A N°524X, 526A, 530F, 530G, 864A, 866, 868B, 869A, 869G, 870E, 871, 872, 873A, 874B et 874C.

Communes affectées par le projet au sens du Code de l’environnement : Oupeye (situation du projet) et Visé

L’enquête publique est réalisée en vertu de :

- Livre Ier du Code de l’Environnement (rubrique 70.11.02, EIE obligatoire pour les constructions groupées sur une superficie de plus de 2ha) ;

- La section 5 du Décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale (ouverture, suppression et modification de voirie)

- Article D.IV.40 du CoDT - Article R.IV.40-2, §1er 2° du CoDT : " La construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l’alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l’alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions " ;

- Article D.IV.41 du CoDT : " Ouverture et modification de la voirie communale ".

**Les Bourgmestres portent à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.**

**L’enquête se déroule du 24 avril 2024 au 23 mai 2024 inclus.**

**Le dossier peut être consulté à l'administration communale de OUPEYE et de VISÉ à partir du 24 avril 2024 jusqu’au 23 mai 2024.**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Commune | Date d’affichage de la demande | Date d’ouverture de l’enquête | **Lieu, date et heure****de clôture de l’enquête** | **Les observations écrites****peuvent être adressées à** |
| **OUPEYE** | **Le 19 avril 2024** | **Le 24 avril 2024** | Service de l’UrbanismeRue des Ecoles, 4 à 4684 Haccourt/Oupeye**Le 23 mai 2024 à 14 heures.** | Collège communal de OupeyeRue des Ecoles, 44684 Oupeyeenquetes@oupeye.be  |
| **VISÉ** | **Le 19 avril 2024** | **Le 24 avril 2024** | Service urbanisme de ViséRue de Mons 11 à 4600 Visé**Le 23 mai 2024 à 14 heures.** | Collège communal de ViséRue des Récollets, 14600 Visérachelle.dumont@vise.be  |

L’ensemble du dossier ainsi que l’Etude des Incidences sur l’Environnement – EIE – peuvent être consultés du **24 avril 2024 au 23 mai 2024 inclus**, à l’Administration Communale d’Oupeye, auprès du service de l’Urbanisme, Rue des Ecoles 4 à 4684 Haccourt :

* Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ; Nous privilégions la prise de rendez-vous ;
* Les lundis 29/04/24, 06/05/24, et 13/05/24 de 16h00 à 20h00, la personne souhaitant consulter le dossier **doit** prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures ouvrables à l’avance (Mme PENNING au 04/267.06.00 ou **urbanisme@oupeye.be**).

Le dossier peut également être consulté du **24 avril 2024 au 23 mai 2024 inclus** à l’Administration Communale de Visé, auprès du service de l’Urbanisme, Rue de Mons, 11 à 4600 Visé :

* Les jours ouvrables sur rendez-vous **uniquement** à prendre par mail (rachelle.dumont@vise.be) ou par téléphone (04/374.84.90).
* Ainsi que le samedi matin sur rendez-vous uniquement, la personne souhaitant consulter le dossier **doit** prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures ouvrables à l’avance (Mme DUMONT Rachelle – 04/374.84.90 ou rachelle.dumont@vise.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l’administration communale dans le délai et à l’adresse mentionnés ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le CATU ou, à défaut, par l’agent communal délégué à cet effet (voir coordonnées ci-dessus).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal soit :

* Par courrier ordinaire à l’adresse suivante : Service Urbanisme d’Oupeye – Rue des Ecoles 4 à 4684 Haccourt ou Service Urbanisme de Visé - Rue de Mons, 11 à 4600 Visé ;
* Par courrier électronique à l’adresse suivante : urbanisme@oupeye.be ou rachelle.dumont@vise.be ;
* A déposer au service de l’Urbanisme dont le bureau se trouve Rue des Ecoles 4 à 4684 Haccourt/Oupeye ou Rue de Mons, 11 à 4600 Visé.

Les réclamations et observations porteront la mention : « Enquête publique – PU 12.24.3 - HERPAIN-URBIS SRG» et sont à adresser du **24 avril 2024 au 23 mai 2024** inclus.

Une séance de clôture d’enquête aura lieu le **23 mai 2024 à 14 heures**, à l’Administration Communale d’Oupeye - service Urbanisme.

Une séance de clôture d’enquête aura lieu le **23 mai 2024 à 14 heures**, à l’Administration Communale de Visé - service Urbanisme.

Conformément à l’article D.VIII.19 du Code du Développement territorial : « *A peine de nullité, les envois par courriers ou télécopie sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés* ».

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : Société simple HERPAIN-URBIS SRG – John Steininger, COO – 02/379.34.96 – john.steininger@herpain-urbis.be

- de l’auteur de l’étude d’incidences : CSD – Pauline Mouvet – 0485/11.47.25 – p.mouvet@csdingenieurs.be

- des CATU ou à défaut des agents communaux délégués à cet effet (voir coordonnées ci-dessus).

Le Collège communal d’Oupeye est compétent pour délivrer le permis d’urbanisme faisant l’objet de la présente enquête publique. Le projet a fait l’objet d’une étude d’incidences sur l’environnement.